GUIDE PRATIQUE

Agricultrices, agriculteurs girondins

Bien dans son travail, bien dans sa vie

Conseils et services facilitant la vie professionnelle

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

Trame
La force d'un groupe
GDAF 33

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE GIRONDE

Sommaire

1 Concilier vie familiale et vie professionnelle p. 3

A • L'accueil des enfants : les adaptations pour le public agricole
B • Aide aux études et aide au BAFA
C • S'accorder des moments de loisirs, partir en vacances...
D • Comment soutenir mes parents âgés ?
E • Quand et pourquoi aller voir un(e) assistant(e) social(e)
F • Besoin de parler : vers qui me tourner ?

2 Les outils pour faire face aux imprévus et limiter mon stress p. 7

A • Maladie ou accident de la vie privée : un revenu de base en cas d'arrêt maladie
B • Faire appel à l'entraide entre exploitants agricoles
C • Adhérer et faire appel au Service de Remplacement
D • Adhérer et faire appel à un Groupement d'Employeur
E • Adhérer à une CUMA

3 Faire face aux difficultés financières, vers qui me tourner ? p. 11

A • Faire appel à un conseiller
B • Plusieurs outils

4 Les contrôles : comment bien me préparer ? p. 13

A • Préparer mon contrôle : quelques conseils pour être toujours prêt
B • Le jour du contrôle

5 Des pistes pour compléter mes ressources p. 15

A • Créer un complément d'activité sur mon exploitation
B • Trouver une activité professionnelle complémentaire en dehors de l'exploitation
C • Le Revenu de Solidarité Active (RSA), un complément de revenu

6 Me former pour améliorer mes compétences p. 18

7 Bientôt la retraite, comment me préparer ? p. 19

A • Vous accompagner à la cessation d'activité
B • Informations administratives sur votre retraite
C • Vous accompagner au changement : «Atelier avenir en soi»
D • Journées d'information et de conseils «Argent retraite» de la MSA

8 Garder une bonne santé p. 21

A • Prendre soin de sa santé
B • Prendre soin de sa santé au travail
C • Conserver l'accès à la santé
D • Des ateliers de Prévention santé
E • Maintien dans l'emploi et incapacité de travail

Édito

La Mutualité Sociale Agricole, le Groupement de Développement Agricole Féminin (GDAF 33) et la Chambre d'Agriculture de la Gironde ont à cœur d'apporter leur soutien aux agriculteurs girondins. Être agriculteur est un métier, mais aussi un choix de vie pour des hommes et des femmes. Vie professionnelle et personnelle sont intimement liées. L'équilibre est parfois difficile à trouver entre ces divers engagements. Et par ailleurs, l'environnement de l'exploitation est souvent mouvant et incertain. L'adaptation aux changements, l'accès à l'information, la participation à des réseaux sont de véritables enjeux.

La réflexion commune engagée depuis plusieurs années par nos trois organismes professionnels agricoles sur les causes du mal être en agriculture et les risques psychosociaux, nous conduit aujourd'hui à vous proposer cette brochure :

Agricultrices, agriculteurs girondins

Bien dans son travail, bien dans sa vie

Guide pratique : conseils et services facilitant la vie professionnelle

Nos élus respectifs ont la volonté partagée d'apporter une réponse concrète aux exploitants sur les services pouvant les soutenir dans leur quotidien tant familial que professionnel. Ce guide s'inscrit en complément des actions d'informations, de formations et de conseils de prévention des risques professionnels développés pour soutenir les exploitants agricoles.

La démarche proposée se veut novatrice. Elle ne prétend pas à l'exhaustivité en matière d'aides et d'organismes. Destinée à faciliter la vie des agriculteurs et des agricultrices, elle s'enrichira de votre contribution et de votre expérience.

Bertrand Bouteiller,
Président de la Mutualité Sociale Agricole de la Gironde

Véronique Camus,
Présidente du Groupement de Développement Agricole Féminin de la Gironde

Bernard Artigue,
Président de la Chambre d'Agriculture de la Gironde

1

Concilier vie familiale et vie professionnelle

Des services existent pour faciliter la vie familiale : les connaître et les solliciter peuvent permettre d'être plus serein dans son travail.

A • L'accueil des enfants : les adaptations pour le public agricole

Différents modes d'accueil existent pour vos enfants selon les âges. La MSA participe financièrement au fonctionnement des structures ou pour un mode de garde individuel par la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant). Certaines structures s'adaptent en augmentant le nombre de places en fonction de la saisonnalité, ou en augmentant les horaires d'accueil en rapport aux besoins des familles. L'accueil peut être régulier ou occasionnel.

Ages des enfants	0 à 3 ans	3 à 12 ans	12 à 17 ans
Modes de garde	Multi accueil Halte garderie crèche/ micro crèche Service d'Accueil Familial	Accueil périscolaire (avant/après l'école)	Espace jeunes Point Rencontre Jeunes (PRJ)
	Assistante maternelle	Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH le mercredi et pendant les vacances), séjours, colonies	Séjours, colonies

Pour tous renseignements, contactez votre commune ou communauté de communes (service Enfance Jeunesse)

B • Aide aux études et aide au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation)

Pour accompagner vos enfants dans leurs projets professionnels et dans leur prise d'autonomie, la MSA propose sous certaines conditions (âge, ressources) :

- **une aide financière à la poursuite d'études** pour les jeunes de 18 à 25 ans,
- **une aide financière pour la formation BAFA** qui s'adresse aux jeunes de 17 à 25 ans s'engageant dans une formation d'animateur.

Pour tous renseignements : contact@msa33.msa.fr
www.msa33.fr

C • S'accorder des moments de loisirs, partir en vacances...

Entre ses obligations professionnelles ou personnelles, il n'est pas toujours facile de s'accorder du temps pour soi. Pourtant, **ces moments de «pause», de «coupure» sont importants**. Prendre le temps de discuter autour d'un café avec des voisins, pratiquer une activité sportive, sortir dîner chez des amis, s'engager dans une association, ou encore prévoir une sortie à la journée en famille, avec des amis, faire un pique-nique, partir à la mer, passer la journée dans un parc de loisirs... partir quelques jours en vacances (un week-end, une semaine) sont **des moyens de sortir du quotidien et de décompresser**. Pour favoriser le départ en vacances, la MSA propose deux aides :

Aide aux vacances familiales
Sous certaines conditions, cette aide permet à des familles de partir en vacances accompagnées de leurs enfants âgés de moins de 18 ans, en maisons familiales, gîtes ruraux et agréés, villages de vacances, locations ou campings, pour une durée de 7 à 14 jours consécutifs. L'aide accordée par la MSA (50 % ou 70 % de la dépense) plafonnée à 600 euros, varie selon le quotient familial.

Aide aux vacances collectives
Sous certaines conditions, cette aide permet aux enfants de moins de 18 ans, de familles économiquement faibles, de participer à des séjours en colonies ou camps de vacances au sein d'établissements habilités par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Gironde.

__Durant votre absence__, vous pouvez faire appel __au service de Remplacement__ (pour les éleveurs) ou __à l'entraide__ pour prendre le relais sur votre exploitation (cf. pages 7-8)

D • Comment soutenir mes parents âgés ?

Des services sont mis en place pour **favoriser le maintien à domicile des personnes âgées**. La MSA propose un «panier de service» pour aider au financement de services (aide à domicile, portage de repas, téléassistance, aides techniques à l'adaptation de l'habitat, diagnostic du domicile pour la prévention des chutes et des accidents domestiques, aide à la mobilité). Le dossier est à constituer auprès du service d'aide à domicile intervenant sur votre commune.

Pour des personnes **en perte d'autonomie importante**, le Conseil Général alloue l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

Conseil Général de la Gironde - N° vert 0800 00 33 33

Vous vous occupez d'un parent âgé, la MSA a mis en place des actions de soutien aux aidants familiaux en Haute Gironde, sur le Haut-Entre-Deux-Mers, sur le Médoc.

MSA Gironde - Tél. 05 56 01 83 31 - 05 56 01 83 29
contact@msa33.msa.fr ou www.msa33.fr

E • Quand et pourquoi aller voir un(e) assistant(e) social(e)

Les assistant(e)s sociaux(ales) de la MSA peuvent vous accompagner pour :
- **vous soutenir en cas de difficultés** (financières, personnelles, etc),
- **vous aider dans vos démarches** d'accès aux droits,
- **vous proposer une offre de service** adaptée à vos besoins.

Ils peuvent vous recevoir au sein des agences MSA (Lesparre, Blaye, Libourne et Langon) ou dans le cadre de permanences organisées au plus près de chez vous. **Pour prendre rendez-vous** avec un(e) assistant(e) social(e) ou obtenir des informations, contactez l'accueil social de votre lieu de résidence :

Accueil Social de l'Agence de Libourne
Tél. 05 57 55 54 60
MSA Gironde - Secrétariat du Service Social
9 av. du Général de Gaulle - 33500 Libourne

Accueil Social de l'Agence de Langon
Tél. 05 57 98 25 10
MSA Gironde - Secrétariat du Service Social
1 Allée Jean Jaurès - 33210 Langon

Accueil Social des Agences de Blaye et Médoc
Tél. 05 56 01 48 28 ou 05 56 01 83 30
MSA Gironde
Secrétariat du Service Social
13 rue Ferrère - CS 51585
33052 Bordeaux Cedex

ou envoyer un message électronique à accueilsocial@msa33.msa.fr

F • Besoin de parler : vers qui me tourner ?

Vous faites face à des difficultés professionnelles, familiales. Vous voyez que votre voisin, vos amis éprouvent un mal être, expriment de la souffrance. Il ne faut pas le prendre à la légère.

Des propos dévalorisants «*je n'en peux plus*», «*je n'ai pas ma place ici, je ne sers à rien*» ou une situation à risque (décès dans l'entourage, difficultés financières) sont autant des signes d'alertes.

Vous pouvez contacter le service téléphonique **AGRI'ECOUTE**, qui vous écoutera, vous conseillera, vous accompagnera. Ce service permet de dialoguer, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, avec des bénévoles de SOS amitié et SOS Suicide Phénix.

Service téléphonique AGRI'ECOUTE - Tél. 09 69 39 29 19

2

Les outils pour faire face aux imprévus et limiter mon stress

Une panne de matériel qui compromet votre chantier, des conditions météo défavorables qui retardent la récolte, un surcroît temporaire de travail, une période de maladie ou un accident du travail... Des solutions existent pour sécuriser l'exploitation et faire face en cas d'imprévu et vous pouvez les solliciter. **Les aléas et imprévus font partie du métier d'exploitant(e) agricole : connaître les dispositifs qui vous aideront à y faire face le moment venu permet de limiter le stress.**

A • Maladie ou accident de la vie privée : un revenu de base en cas d'arrêt maladie

Vous vous êtes cassé le bras en faisant les courses, vous avez une pneumonie, **le médecin vous prescrit un arrêt de travail**. Vous pouvez bénéficier d'**indemnités journalières «Amexa»** si vous êtes affiliés à l'Amexa depuis au moins 1 an. Comme les salarié(e)s, vous devez envoyer sous 48h votre arrêt de travail à la MSA, interrompre votre activité et respecter les heures de présence à domicile. En cas de maladie ou d'accident de la vie privée, l'indemnité journalière est versée à partir du 4ème jour en cas d'hospitalisation et du 8ème jour en cas de maladie ou d'accident. Un montant forfaitaire vous sera versé.

L'indemnité journalière n'est pas cumulable avec celle de l'Atexa (accident du travail), ni avec l'allocation de remplacement maternité ou paternité.

MSA de la Gironde - Tél. 05 56 01 83 83
contact@msa33.msa.fr ou www.msa33.fr

B • Faire appel à l'entraide entre exploitants agricoles

C'est une forme simple et traditionnelle de coopération entre agriculteurs, voisins le plus souvent. L'entraide **est un échange réciproque de services entre exploitants agricoles**, en travail et en moyens d'exploitation (matériel, main d'œuvre), sans contrepartie financière. Elle peut être occasionnelle, temporaire ou intervenir de façon régulière. On a souvent l'habitude de s'en tenir à un accord oral. Toutefois, établir un accord écrit permet de disposer d'un bon moyen de preuve en cas de désaccord sur le contrat ou son exécution.

ATTENTION ! *Vérifier si les risques sont couverts par votre contrat d'assurance. A défaut, il est préférable de prévoir une assurance spécifique.*

En effet, selon la loi, celui qui fournit son aide reste responsable des accidents survenus à lui-même, aux membres de sa famille, aux aides familiaux et à ses ouvriers agricoles au cours des travaux effectués chez l'agriculteur(trice) qui bénéficie du coup de main.

Des exemples de structures qui organisent l'entraide sur le **Nord Gironde** :

- **Le Cercle d'Échanges CEMES-CESAM** - Pour les exploitants girondins situés en limite de département avec la Charente-Maritime ou avec la Charente, ce cercle organise l'échange de matériel et de main d'œuvre entre les adhérents, selon les disponibilités de chacun. Les adhérents ayant un besoin contactent alors l'équipe d'animation pour être mis en relation avec celui ou celle qui aura le matériel ou la compétence correspondant à leur demande.

  CEMES-CESAM - Tél. 05 46 02 94 94 - contact@cemes-cesam.fr ou www.cemes-cesam.fr

- **La «Mutuelle Coup Dur»** - Des agriculteurs, structurés en association loi 1901 (échelle communale ou cantonale pour la proximité), s'engagent à s'entraider pour intervenir en cas de maladie ou d'accident d'un des adhérents. L'organisation d'un planning permet de mener les travaux pendant l'incapacité de travail de cet adhérent. Il en existe une sur le secteur «sud Charente-Maritime / nord Gironde».

  Véronique CAMUS - Tél. 06 07 89 75 75 - toulyfaut@wanadoo.fr

C • Adhérer et faire appel au Service de Remplacement

Le Service de Remplacement de Gironde (SRG) assure le remplacement du chef d'exploitation en cas d'absences, celui du conjoint(e) collaborateur(trice) ou des aides familiaux.

Le SRG met **un(e) salarié(e) à votre disposition sur votre exploitation** le temps de votre absence et **assure le suivi de toutes les tâches administratives** (contrat de travail, feuille de paie...). Vous recevez simplement une facture en fin de mois correspondant aux heures réellement travaillées par l'agent de remplacement : le coût horaire à votre charge est variable selon le motif de remplacement ; **diverses aides financières permettent de diminuer ce coût de 40 à 50 %**.

Les motifs d'absence pris en compte sont :
- maladie, hospitalisation, accident,
- maternité, paternité,
- formations et mandats professionnels (possibilité de différer le remplacement de 3 mois),
- congés et événements familiaux pour les éleveurs.

SRGironde / GED33 - Tél.05 56 81 49 06
serviceremplacement33@orange.fr

D • Adhérer et faire appel à un Groupement d'Employeurs

Le Groupement d'Employeurs Départemental de Gironde (GED 33)
Faites appel au GED 33 si vous avez **un besoin ponctuel de main d'œuvre** et si vous êtes en dehors des motifs prévus dans le cadre du remplacement. Le GED 33 est l'employeur du salarié mis à votre disposition et se charge de l'ensemble de la gestion sociale (recrutement, contrat, suivi social, paies, congés...). En fin de mission, vous recevez une simple facture correspondant aux heures travaillées sur votre exploitation. Le coût horaire est basé sur la grille de salaire de la convention collective des exploitations agricoles de la Gironde, majoré de quelques frais de gestion.

SRGironde / GED 33 - Tél. 05 56 81 49 06 - serviceremplacement33@orange.fr

Les Groupements d'Employeurs constitués localement dits « classiques »
Le principe : 2, 3 ou 4 entreprises s'associent pour **embaucher en commun un salarié**. Aucune règle de répartition du temps de travail entre les membres n'est imposée ; elle est fonction des besoins de chacun. Cela permet de fidéliser les compétences d'un salarié, d'en répartir la charge financière, de pérenniser des emplois et de disposer d'une main d'œuvre plus qualifiée. Pour ces petits groupements locaux, les exploitants qui les constituent portent la responsabilité de l'association qu'ils vont créer. Ils sont accompagnés par la **Fédération Départementale des Groupements d'Employeurs** (FDGEAR) dans toutes les étapes de création du groupement (élaboration des statuts et du règlement intérieur, contrat de travail, bulletins de salaire...). A ce jour, des aides financières au démarrage existent, versées par les collectivités territoriales : elles peuvent atteindre 7 400 euros par emploi CDI temps plein créé. Il existe aujourd'hui une centaine de Groupements d'Employeurs en Gironde.

SRGironde / GED 33 / FDGEAR - Tél. 05 56 81 49 06 - serviceremplacement33@orange.fr

E • Adhérer à une CUMA

La CUMA est une **Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole**, c'est aussi :
- un outil au cœur de l'exploitation et ancré dans le territoire,
- une opportunité pour développer des soutiens mutuels,
- des investissements et de la main d'œuvre partagés, pour :
  . bénéficier d'un **matériel performant** et fiable,
  . gagner du temps et de la productivité grâce à une organisation du travail planifiée et optimisée,
  . **réduire les charges de mécanisation** et améliorer son revenu,
  . faciliter et permettre l'installation des jeunes et donc la transmission des exploitations,
  . **développer l'entraide et la solidarité**.

FDCUMA - Tél. 05 56 74 64 34 - fd.33@cuma.fr ou www.gironde.cuma.fr

Qui solliciter en cas de besoin ?

Structure	Main d'œuvre	Matériel	Contact
CUMA	Selon la CUMA	Achat en commun et utilisation partagée	**FDCUMA** Tél. 05 56 79 64 34 fd.33@cuma.fr
Entraide	Échanges de services entre exploitants	Échanges de services avec matériel entre exploitants	Vérifier auprès de votre assureur que vous êtes assuré pour les risques dans ce cadre
Service de remplacement (SRAG)	Salarié à coût réduit pour des motifs précis	Non	**SR Gironde** Tél. 05 56 81 49 06 serviceremplacement33 @orange.fr
Groupement d'employeurs Départemental (GED 33) **ou Local**	Besoin de main d'œuvre ponctuel ou à temps partiel	Non	**SRGironde / GED 33 / FDGEAR** Tél 05 56 81 49 06 serviceremplacement33 @orange.fr
Cercle d'échange (Haute Gironde)	Échanges de services d'autres exploitants	Échanges de services avec matériel entre exploitants	**CEMES-CESAM** Tél. 05 46 02 94 94 www.cemes-cesam.fr
Mutuelle coup dur (Haute Gironde)	Aide des autres exploitants	Non	**Véronique Camus** Tél. 06 07 89 75 75 toulyfaut@wanadoo.fr

3

Faire face aux difficultés financières, vers qui me tourner ?

Vous êtes dans l'impossibilité de faire face à une dette ou à un achat. Cette situation peut être momentanée et temporaire, mais elle peut aussi s'aggraver et se prolonger et entraîner des frais de plus en plus lourds. Quelle que soit votre situation, il est important de REAGIR et ceci dès les premiers signes de difficultés. Les moyens à votre disposition pour vous aider à faire face :

A • Faire appel à un conseiller

Pour vous aider à analyser la situation, lors d'un premier rendez-vous, il vous aidera à identifier les causes de vos difficultés et à définir les actions adaptées à mettre en œuvre pour améliorer la situation financière de votre entreprise.

B • Plusieurs outils

- Réaliser un **budget prévisionnel de trésorerie pour anticiper** les besoins financiers et négocier avec son banquier
- Réaliser une **étude prévisionnelle pour trouver les financements adaptés** à un investissement, solliciter un prêt bancaire ou un aménagement de dettes
- Réaliser un **audit technico-économique pour identifier des pistes** d'action pour sortir de la situation qui pose problème (au niveau financier, technique, commercial...)
- Mobiliser les compétences de **conseillers spécialisés pour vous accompagner** dans les actions à mettre en place sur la technique, ou le commercial
- Mobiliser les dispositifs d'aides existants «**agriculteurs en difficultés**» en vue notamment d'une prise en charges d'intérêts d'emprunts, ou les procédures judiciaires pour un gel éventuel des dettes puis un étalement des emprunts
- Solliciter auprès de la MSA un **échéancier de paiement** sur les cotisations sur salaires et les cotisations personnelles, la remise de majorations de retard, une aide au paiement des cotisations...

Où trouver un conseiller ?

Pour bénéficier d'aides pour le financement de ces outils, **n'hésitez pas à demander conseil à :**

Chambre d'Agriculture de la Gironde *Subventionné par le Conseil Général, le premier rendez vous est gratuit.*	www.gironde.chambagri.fr
Service Entreprises entreprises@gironde.chambagri.fr	Tél. 05 56 79 64 14
Antenne ADAR de Castillon - Pujols - Ste Foy la Grande Bureau de Castillon Bureau de Ste-Foy-la-Grande	 Tél. 05 57 40 36 27 Tél. 05 57 46 00 74
Antenne ADAR de Coutras - Guîtres - Lussac	Tél. 05 57 49 27 36
Antenne ADAR des Deux Rives Cadillac - Créon Bureau de Cadillac Bureau de Créon	 Tél. 05 56 76 65 25 Tél. 05 56 23 01 43
Antenne ADAR Haute Gironde	Tél. 05 57 58 94 08
Antenne ADAR Langon - St Macaire - Auros - Bazas - Grignols	Tél. 05 56 63 02 55
Antenne ADAR du Médoc	Tél. 05 56 59 00 85
Antenne ADAR de Monségur - La Réole - Sauveterre - Pellegrue	Tél. 05 56 61 61 30
ADAR-URABLT Branne - Libourne - Targon	Tél. 05 57 55 25 25

Votre Centre de Gestion ou votre comptable

Solidarité Paysans Gironde
Tél. 05 56 61 11 97
solidarite-paysans-gironde@orange.fr
www.solidaritepaysans.org

4

Les contrôles : comment bien me préparer ?

En tant que chef d'exploitation agricole et selon vos activités et votre structure, vous pouvez être concerné par différents contrôles : dans tous les cas, il s'agit de vérifier votre respect de la réglementation dans le domaine concerné.

A • Préparer mon contrôle : quelques conseils pour être toujours prêt

- **Informez-vous sur les réglementations** (cahier des charges AOC, PAC, sanitaire, droit du travail...) et les engagements que vous devez respecter pour les mettre en œuvre. Dans le cas de mise en œuvre partielle, évaluez la prise de risques pour vous et votre exploitation.
- En cas d'impossibilité, en respectant certaines règles en vigueur, renseignez-vous sur des **dérogations possibles** ou les démarches à suivre pour en bénéficier.
- Ayez une **bonne organisation de classement et d'archivage de vos papiers** et faites preuve de **rigueur administrative** pour gagner du temps.

En prenant le temps dans votre organisation de travail, vous diminuerez le stress lorsque vous recevrez l'avis de contrôle. **Pour préparer au mieux vos contrôles**, appuyez-vous sur des professionnels :

Contrôle fiscal	Chambre d'Agriculture (Antenne ADAR de votre secteur) Votre comptable
Contrôle PAC	DDTM - DDPP pour les éleveurs - FDSEA Chambre d'Agriculture (Antenne ADAR de votre secteur)
Contrôle FranceAgriMer	FranceAgriMer Chambre d'Agriculture (Antenne ADAR de votre secteur)
Contrôle aides à l'installation et prêts bonifiés	DDTM Chambre d'Agriculture (Bureau Installation Transmission)
Contrôle sanitaire, règles de production, hygiène	DDPP - ODG Syndicats Viticoles Chambre d'Agriculture (Antenne ADAR de votre secteur)
Contrôle main d'œuvre	Inspection du Travail (DIRECCTE) - MSA - Service Assistance Conseil des Exploitants Agricoles (conseil juridique en prestation), Service Employeurs de la FDSEA (sur adhésion)
Contrôle Installations classées ICPE	DRAAF (viticulteurs) - DDPP (éleveurs) Chambre d'Agriculture (service Vigne et Vin ou service Élevage)
Contrôle en productions animales	Chambre d'Agriculture (service Élevage) - DDPP

B • Le jour du contrôle

- Rester à l'écoute du contrôleur
- Être dans le dialogue : argumentez vos choix et explicitez vos contraintes
- Fournir les documents demandés

Contacts et informations réglementaires

DDTM de la Gironde (Direction Départementale des Territoires et de la Mer)	Tél. 05 56 933 033 ddtm@gironde.gouv.fr - www.gironde.gouv.fr
DIRECCTE en Aquitaine (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)	Tél. 05 56 00 07 77 *Renseignement droit du travail : 05 56 00 07 20* direccte.gironde@direccte.gouv.fr www.aquitaine.direccte.gouv.fr
DDPP Gironde (Direction Départementale de la Protection des Populations)	Tel. 05 56 69 27 27 / 05 56 42 44 60 ddp@gironde.gouv.fr - www.gironde.gouv.fr
DRAAF Aquitaine (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)	Tél. 05 56 00 42 00 draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr www.draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr
Chambre d'Agriculture de la Gironde	Service Vigne et Vin - Tél. 05 56 35 00 00 vigne-vin@gironde.chambagri.fr Service Élevage - Tél. 05 56 79 64 21 elevage@gironde.chambagri.fr Antenne ADAR de votre secteur www.gironde.chambagri.fr
Service Assistance Conseil des Exploitants Agricoles	Service Assistance Conseil des Exploitants Agricoles Tel. 05 56 00 73 67 - service.employeurs@fdsea33.fr
Mutualité Sociale Agricole de la Gironde	Tél. 05 56 01 83 83

5

Des pistes pour compléter mes ressources

Vous souhaitez compléter vos ressources, vous pouvez explorer plusieurs possibilités.

A • Créer un complément d'activité sur mon exploitation

Vous pouvez développer **une nouvelle production**, **une nouvelle activité** dans le prolongement de vos activités existantes (vente directe, activités d'agritourisme/œnotourisme), ou **des prestations de travaux agricoles**.

Vous avez une idée plutôt précise de ce que vous souhaitez faire..., ou votre projet est encore vague... Il est essentiel de rencontrer un ou plusieurs conseillers pour vous aider à :

- **clarifier votre projet, définir vos objectifs personnels** comme par exemple :
  . valoriser un bâtiment existant ou un environnement touristique favorable,
  . préparer une place pour un enfant futur associé,
  . dégager 10 000 euros de plus de bénéfice pour équilibrer les résultats financiers...

- **répondre aux multiples questions à se poser pour vérifier la faisabilité technique, économique, juridique** mais aussi les incidences au niveau social et fiscal pour votre entreprise, comme par exemple :
  . Je veux développer la vente directe aux particuliers : comment trouver des nouveaux clients ? Comment me différencier des concurrents ? Comment fixer mes prix de vente ?
  . Je veux mettre en place un nouvelle production : est-ce compatible en temps avec mes autres productions ? Aurai-je besoin d'un complément de main d'œuvre et combien cela va-t-il me coûter ?
  . Cette production demande t-elle des compétences complémentaires ? Où me former ?...

- **réaliser une simulation économique**, étape indispensable pour vérifier la viabilité économique et construire le plan de financement adapté.

Autant d'éléments à analyser pour vous permettre de décider au mieux pour vous-même et votre entreprise et **réaliser un projet durable**.

Liste des contacts page suivante

Où trouver un conseiller ?

- **Pour vous accompagner dans la clarification de votre projet, sa faisabilité technique et économique avec une approche globale de votre entreprise** ou vous orienter si besoin vers des spécialistes :

Chambre d'Agriculture de la Gironde	www.gironde.chambagri.fr
Service Entreprises entreprises@gironde.chambagri.fr	Tél. 05 56 79 64 14
Antenne ADAR de Castillon - Pujols - Ste Foy la Grande Bureau de Castillon Bureau de Ste-Foy-la-Grande	 Tél. 05 57 40 36 27 Tél. 05 57 46 00 74
Antenne ADAR de Coutras - Guîtres - Lussac	Tél. 05 57 49 27 36
Antenne ADAR des Deux Rives Cadillac - Créon Bureau de Cadillac Bureau de Créon	 Tél. 05 56 76 65 25 Tél. 05 56 23 01 43
Antenne ADAR Haute Gironde	Tél. 05 57 58 94 08
Antenne ADAR Langon - St Macaire - Auros - Bazas - Grignols	Tél. 05 56 63 02 55
Antenne ADAR du Médoc	Tél. 05 56 59 00 85
Antenne ADAR de Monségur - La Réole - Sauveterre - Pellegrue	Tél. 05 56 61 61 30
ADAR-URABLT Branne - Libourne - Targon	Tél. 05 57 55 25 25

Conseillers spécialisés :

Productions végétales	05 56 79 64 14	**Conseil commercial en viticulture**	05 35 38 06 02
Productions animales	05 56 79 64 21	**Urbanisme**	05 56 79 64 12
Agritourisme et circuits courts	05 56 79 64 15	**Gestion de l'eau, irrigation**	05 56 79 64 12

Subventionné par le Conseil Général, **le premier rendez vous est gratuit**. Si vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement, celui-ci fera l'objet d'une prestation payante, que vous présentera le conseiller d'entreprise et pour laquelle vous pouvez bénéficier d'aides financières du Conseil Général.

Votre Centre de Gestion ou votre comptable

B • Trouver une activité professionnelle complémentaire en dehors de l'exploitation

Dans le secteur agricole, vous pouvez être **salarié occasionnel** (tarif horaire ou au prix fait pour la vigne). Pour connaître les besoins/offres de travail occasionnel, **pensez à en parler autour de vous** : c'est souvent le réseau personnel de connaissances qui fonctionne le mieux. **Contactez les organismes** qui peuvent connaître les besoins de certaines entreprises, en précisant vos disponibilités et les tâches/activités que vous pouvez réaliser :

Service de Remplacement Gironde / GED 33 / FDGEAR
Tél. 05 56 81 49 06 / serviceremplacement33@orange.fr

ADEFA (Association Départementale pour la Formation et l'Emploi en Agriculture)
Tél. 05 56 52 84 09 - www.adefagironde.org

Et plus ponctuellement,

- Les Entrepreneurs de travaux agricoles : Entrepreneurs Des Territoires Gironde (EDT)
  17 cours Xavier Arnozan - 33082 Bordeaux Cedex - vleger@edtgironde2015.fr
- Les CUMA ou les Coopératives de votre secteur (chauffeurs de matériel)
  FDCUMA (pour les besoins en chauffeurs de matériel) - Tél 05 56 74 64 34 - fd33@cuma.fr
- Les Collectivités, mairies, communautés de communes pour du fauchage des abords de route, débroussaillage des chemins de randonnée...

Consultez les annonces dans les points de vente de produits agricoles, les revues agricoles (rubriques «offre d'emploi») ou sur les sites internet spécialisés «emploi»: www.pole-emploi.fr, www.apecita.com, www.vitijob.com…

C • Le Revenu de Solidarité Active (RSA), un complément de revenu

Les ressources de votre foyer diminuent, vous rencontrez des difficultés... Le RSA peut vous permettre de compléter vos revenus ou vous garantir un minimum de ressources en l'absence de revenus. L'examen du droit au RSA est systématiquement déterminé en fonction de votre situation professionnelle et familiale sur la base de règles définies pour partie par le Président du Conseil Général de votre département.

***Téléchargez** le formulaire de demande sur **www.msa33.fr** ou retirez-le auprès de la MSA, votre centre communal ou intercommunal d'action sociale, de la CAF ou du Conseil Général. Adressez ensuite votre demande à la MSA de votre lieu de résidence qui après examen des conditions d'attribution, verse mensuellement le RSA sur votre compte bancaire ou postal.*

La MSA Gironde a mis en place un accompagnement social privilégié pour les non salariés agricoles, avec une offre de service adaptée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et le Conseil Général, et éventuellement en partenariat avec l'association Solidarité Paysans en fonction des souhaits des exploitants. Un diagnostic social et professionnel peut déboucher sur des préconisations et un accompagnement socioprofessionnel ou technique et professionnel selon les situations.

6

Me former pour améliorer mes compétences

Les formations peuvent vous aider dans votre travail, dans votre organisation. Elles vous permettent de rencontrer d'autres personnes, d'acquérir de nouvelles techniques et connaissances pour exercer votre métier dans de bonnes conditions. Des aides financières existent, et vous pouvez solliciter le Service de Remplacement de Gironde pour vous remplacer si besoin sur votre exploitation (cf. page 8).

VIVEA (Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant)

Vous êtes chef d'entreprise agricole, du paysage, de travaux agricoles ou forestiers, collaborateur(trice) d'exploitation ou d'entreprise agricole, aide-familial(e) ou cotisant(e) solidaire et vous souhaitez élargir votre champ de compétences afin d'être plus efficace et d'améliorer votre vie quotidienne, pensez à VIVEA.

Vous payez une contribution formation collectée par la MSA qui vous permet de bénéficier d'une **prise en charge totale ou partielle de vos frais de formation.**

Pour pouvoir participer à ces formations en bénéficiant de la prise en charge de VIVEA, vous devez être à jour de vos cotisations auprès de la MSA ou avoir mis en place un échéancier.

*Pour découvrir la liste des formations, consultez le site **www.vivea.fr** qui recense les formations par département et par thème.*

Vous pouvez également consulter les sites internet des différentes structures et organisations agricoles que vous connaissez : elles élaborent et mettent en place chaque année des formations courtes pour vous accompagner dans votre activité professionnelle :

- **les Organisations Professionnelles Agricoles** comme la Chambre d'Agriculture, les Coopératives, les syndicats professionnels et syndicats d'appellation...
- **les organismes de l'enseignement agricole** comme les CFPPA, Maisons Familiales et Rurales
- **les associations qui interviennent en agriculture** comme le GDAF33, l'AFOCG...

Consultez également la **presse agricole** qui relaie régulièrement ces différents programmes.

7

Bientôt la retraite, comment me préparer ?

Quand prendre sa retraite ? que faire à la retraite ?... Autant de questions qui prouvent que ce passage n'est pas anodin, qu'il doit être pensé, réfléchi. Vous pouvez être accompagné pour passer ce cap avec succès et avoir les réponses à vos interrogations.

A • Vous accompagner à la cessation d'activité

Pour vous accompagner dans la transmission de votre exploitation, pour cesser votre activité agricole et bénéficier de la retraite, la Chambre d'Agriculture de la Gironde propose des entretiens gratuits au travers de son **Point Accueil Installation Transmission** (PAIT). Très concrètement, il s'agit de rencontrer un conseiller d'entreprise qui saura :

- vous accueillir et **vous écouter lors d'un entretien individuel** dans une antenne ADAR ou directement sur votre exploitation, pour déterminer vos besoins et vous accompagner dans la définition de votre projet,
- **répondre à vos questions** et vous informer sur les démarches à réaliser et les délais,
- **vous orienter** vers les personnes ressources qui vous aideront à concrétiser votre projet et transmettre votre exploitation comme vous le souhaitez.

Pour rester maître de la destination de votre exploitation, et ne pas être confronté, souvent dans l'urgence, à des choix que vous ne souhaitez pas faire... Parce que l'on devrait réfléchir son projet de transmission comme l'on réfléchit son projet d'installation... Autorisez-vous à vous faire accompagner dans votre projet de transmission. N'hésitez pas, contactez l'antenne ADAR de votre secteur. D'autres organismes peuvent vous apporter des informations sur le sujet : MSA, SAFER, Centres de Gestion...

Contactez l'antenne ADAR de votre secteur ou d'autres organismes (cf. liste page 16)

B • Informations administratives sur votre retraite

Les agents d'accueil de la MSA vous renseigneront dans les agences à proximité de chez vous ou sur www.msa33.fr.

Agence de Libourne	9 avenue du Général de Gaulle	Tél. 05 57 55 43 10
Agence de Blaye	125 rue de l'hôpital	Tél. 05 57 94 08 83
Agence de Lesparre	5 rue de Grammont	Tél. 05 56 73 54 40
Agence de Langon	1 allée Jean Jaurès	Tél. 05 57 98 23 23
Bordeaux	13 rue Ferrère	Tél. 05 56 01 83 83

C • Vous accompagner au changement : «Atelier avenir en soi»

Il arrive que le cours d'une vie soit bouleversé par des événements souvent inattendus, du fait de changements économiques, familiaux, de santé... Pour vous accompagner dans ces périodes de changement et adapter votre organisation, vos activités.., la MSA propose **un atelier «Avenir en Soi»**, composé de 6 à 8 séances animées par des professionnels formés. Au sein d'un groupe de 12 personnes maximum, cet accompagnement vous permettra de faire le point sur vos réussites, vos compétences, vos connaissances et vos passions, tout ce que vous avez acquis dans votre expérience. Il s'agit ainsi **d'identifier ce qui va pouvoir vous servir aujourd'hui pour faire face à cette période de changement et la réussir**.

MSA Bordeaux - Service social (cf. page 6)

D • Journées d'information et de conseils «Argent retraite» de la MSA

Le passage à la retraite est **un moment important à ne pas prendre à la légère.** Vous vous questionnez sur votre retraite :

. *De quoi sera t elle composée et quel sera son montant ?*
. *Quand pourrez-vous partir à la retraite ?*
. *Quelles sont les possibilités de cumuler activité et retraite ?*
. *Quelles seront les conséquences sur mon budget au quotidien ?*
. *Quelles sont les opportunités qui s'ouvrent à moi pour bien vivre ma retraite ?*

L'objectif de cette journée est de **vous présenter les démarches à effectuer** pour préparer en toute sérénité votre départ à la retraite (informations et conseils sur les démarches administratives liées à la retraite de base et complémentaire), vous apporter des informations pour **faire face aux impacts budgétaires** liés au passage à la retraite (étude économico-sociale pour une activité complémentaire), et **réfléchir à l'élaboration d'un nouveau projet de vie** pour vivre pleinement ce moment.

Vous êtes futur retraité MSA, (exploitants ou salariés de 60 à 65 ans), non bénéficiaire d'un avantage vieillesse et n'ayant pas déposé de dossier de demande de liquidation au service Retraite, vous pouvez contacter la MSA pour savoir où et quand auront lieu les prochaines journées d'informations sur votre territoire.

MSA Gironde - Tél. 05 56 01 83 31
contact@msa33.msa.fr - www.msa33.fr

8

Garder une bonne santé

Il est très important de garder la santé ! La santé, c'est ce qu'il y a de plus important dans la vie. Vous devez donc tout faire, tout mettre en œuvre pour la conserver. Il existe tout au long de sa vie, différents moyens pour la préserver. Une activité physique régulière est importante. Sur chaque commune, l'offre d'activité est diversifiée et 30 minutes de marche par jour aident à garder la santé.

A • Prendre soin de sa santé

Nous ne prenons pas suffisamment le temps de faire le point sur notre état de santé. Il est important de temps en temps, de devenir acteur de son bien être. La santé est le résultat d'une bonne hygiène de vie, de contrôles réguliers (ORL, ophtalmologiste, dentiste...) et bénéficier de contrôle gratuit.

Les Instants Santé

Ils s'adressent aux adhérents MSA de 16 à 74 ans et permettent de faire un point global et gratuit sur sa santé. Vous êtes invité par votre MSA à bénéficier d'une visite médicale personnalisée, organisée près de chez vous, sur rendez vous.

Les dépistages

Le dépistage est une démarche qui vise à détecter, au plus tôt, en l'absence de symptômes, des lésions susceptibles d'être cancéreuses ou d'évoluer vers un cancer. L'intérêt est de pouvoir ainsi diagnostiquer plus précocement un cancer, de mieux soigner le patient et de limiter la lourdeur des traitements et des séquelles éventuelles.

Le dépistage du cancer du sein

Pour toutes les femmes de 50 à 74 ans sans symptôme apparent, ni antécédent de cancer du sein. Tous les 2 ans, vous recevez automatiquement à votre domicile un courrier vous invitant à réaliser une mammographie. Les frais sont pris en charge à 100 %.

Le dépistage du cancer colorectal

Entre 50 et 74 ans, vous êtes invité par courrier, tous les 2 ans, à retirer un test de dépistage chez votre médecin traitant. Le test et sa lecture sont pris en charge à 100 %. En revanche, la consultation est prise en charge par votre MSA dans les conditions habituelles de remboursement, de même que la coloscopie lorsqu'elle est prescrite.

MSA de la Gironde - Tél. 05 56 01 83 81
contact@msa33.msa.fr - www.msa33.fr

B • Prendre soin de sa santé au travail

Une équipe à vos côtés
Les médecins du travail, les infirmiers et les conseillers en prévention MSA vous apportent des réponses et des solutions adaptées et personnalisées pour votre santé et votre sécurité au travail. Tous ces professionnels connaissent les différents risques des métiers du monde agricole.

Informer pour prévenir
Troubles musculo-squelettiques, produits phytosanitaires, renversement de tracteurs, contention des animaux, installations électriques, chutes de hauteur… Les risques sur votre exploitation sont nombreux et peuvent s'avérer graves pour votre santé. Pour vous aider dans votre démarche d'installation, les conseillers en prévention des risques professionnels de la MSA vous apportent leur expertise pour l'aménagement et la conception de vos lieux de travail. Ils vous conseillent pour tout ce qui touche à la sécurité, à la prévention, à la réglementation, ainsi qu'à l'évaluation des risques professionnels.

Lien médical
En tant qu'exploitant nouvellement installé, vous pouvez bénéficier d'une visite médicale gratuite au cours de laquelle seront évoqués les risques professionnels liés à votre métier d'agriculteur et leur retentissement possible sur votre état de santé ainsi que les conseils destinés à vous protéger. En cas de soucis de santé possiblement liés à votre activité professionnelle, vous avez la possibilité de joindre le médecin du travail pour en discuter ou être reçu par lui à votre demande.

MSA Gironde - Tél. 05 56 01 83 81 - contact@msa33.msa.fr ou www.msa33.fr

C • Conserver l'accès à la santé

En cas de ressources modestes ou faibles, l'adhésion à une mutuelle santé passe au second plan. Les soins médicaux sont reportés car ils coûtent trop chers. Mais des aides existent pour vous soutenir dans les dépenses de santé :

- La **Couverture Maladie Universelle** (CMU) ou l'**aide à la mutualisation** (ACS) vous aide dans l'acquisition d'une mutuelle. Le dossier doit être déposé à votre caisse de sécurité sociale.
- La **Prestation Extra Légale** (PEL) de santé vous aide dans la prise en charge des dépenses de santé restant à votre charge (sous conditions de ressources). Les frais médicaux ne doivent pas être réalisés sans présentation de devis et le reste à charge doit être supérieur ou égal à 100 euros (les forfaits journaliers et dépassements d'honoraires sont exclus). Deux devis doivent être systématiquement présentés pour des dépenses de santé supérieures à 500 euros.

L'assuré complète et adresse à la MSA l'imprimé spécifique délivré sur demande à l'Accueil Social (cf. page 6)

D • Des ateliers de Prévention santé

L'Association de Santé, d'Éducation et de Prévention sur les Territoires de la Gironde (ASEPT 33) est une association loi 1901 à but non lucratif soutenue par les principaux organismes de protection sociale (MSA, CARSAT, RSI, Mutualité Française et CNRACL). L' ASEPT 33 assure le déploiement sur l'ensemble du département girondin, des actions de prévention santé.

«***Une bonne santé pour un vieillissement réussi***», tel est le programme développé pour le public rural et urbain de 55 ans et plus, afin de l'aider à préserver qualité de vie et autonomie. Pour ce faire, l'ASEPT 33 propose un parcours de prévention santé qui s'articule autour de conférence-débats, de réunions de sensibilisation et d'ateliers sur le Bien Vieillir, la Mémoire, l'Équilibre ou la Nutrition. Chacun peut ainsi prendre conscience qu'il peut agir sur sa santé en modifiant légèrement quelques comportements quotidiens.

En outre les ateliers, ludiques et conviviaux, permettent l'échange et le partage d'expériences au sein de petits groupes. C'est également l'occasion de créer du lien social entre les participants.

ASEPT 33 - 13 rue Ferrère - 33052 Bordeaux Cedex
Tél. 05 56 01 97 01 - contact@asept-gironde.fr ou www.asept-gironde.fr

E • Maintien dans l'emploi et incapacité au travail

Si vous avez des problèmes de santé chroniques qui vous empêchent d'assurer votre activité sur le long terme, les assistantes sociales spécialisées de la MSA pourront vous aider à constituer un dossier de reconnaissance de handicap, de demande de pension d'invalidité…

MSA Gironde - Tél. 05 56 01 83 30 ou 05 56 01 48 28
contact@msa33.msa.fr ou www.msa33.fr

La liste des structures, associations citées dans ce guide n'est pas exhaustive, et peut être complétée. N'hésitez pas à nous transmettre vos remarques :

- **GDAF 33 / MSA** - 13 rue Ferrère - CS 51585 - 33052 Bordeaux Cedex
- **Chambre d'Agriculture de la Gironde** - 17 cours Xavier Arnozan CS 71305 - 33082 Bordeaux Cedex - Tél. 05 56 79 64 00

Document édité en novembre 2014
Création et réalisation : PAO Chambre d'Agriculture de la Gironde - Crédit photos : CA 33 / Alban Gilbert

msa
santé
famille
retraite
services
L'essentiel & plus encore

Trame
La force d'un groupe
GDAF 33

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
GIRONDE